

SOUS-PRÉFECTURE de CLERMONT

AVIS AU PUBLIC

PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

relative au projet de réalisation par le Département de l'Oise d'une mise à 2x2 voies RD200 entre la RD 1016 et la RD 1017 sur le territoire des communes de Monchy-Saint-Eloi, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Rieux, Brenouille, Monceaux, Les Ageux et Pont-Sainte-Maxence

Le public est informé que par arrêté du 16 octobre 2019, le préfet de l'Oise a prorogé, en application du code de l'expropriation, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 17 novembre 2024, au profit du Département de l'Oise, les effets de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2014 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'une mise à 2x2 voies RD200 entre la RD 1016 et la RD 1017 sur le territoire des communes de Monchy-Saint-Eloi, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Rieux, Brenouille, Monceaux, Les Ageux et Pont-Sainte-Maxence.

Pour le sous-préfet de Clermont,
La secrétaire générale



Dominique MANGEARD